

CHARTRE SPORTIVE DU 2RHB



PRÉAMBULE

Le club a pour ambition de développer la pratique du handball dans un cadre structuré permettant à chacun de progresser tout en partageant les valeurs fondamentales de ce sport : engagement, respect, solidarité et plaisir.

Faire partie du club implique des droits mais également des devoirs. Chaque licencié représente le club aussi bien sur le terrain qu'en dehors.

Cette charte définit les engagements de chaque membre afin de garantir le bon fonctionnement du club et le respect des valeurs communes.

ARTICLE 1 – ENGAGEMENT DU JOUEUR

- Présence régulière aux entraînements programmés
- Ponctualité aux séances, matchs ou rassemblements
- Faire preuve de correction en prévenant l'entraîneur d'une absence ou d'un retard
- Fournir les efforts nécessaires à sa progression
- Respect du matériel et des installations
- Venir avec une tenue adaptée à la pratique
- Respect des consignes données par l'encadrement

L'assiduité et l'implication de chacun contribuent à l'évolution individuelle et collective.

ARTICLE 2 – COMPORTEMENT ET RESPECT

- Respect des arbitres et de leurs décisions
- Respect des coéquipiers, entraîneurs et adversaires
- Refus de toute forme de violence physique et /ou verbale
- Avoir une attitude exemplaire sur et en dehors du terrain
- Bannir insultes, provocations et comportements antisportifs
- Les éventuelles amendes infligées à titre individuel par le comité, ligue ou fédération seront à régler par la personne concernée
- Respect de la charte du club

Le respect est une valeur essentielle du 2RHB, toute attitude inappropriée pourra faire l'objet de sanctions disciplinaires.

ARTICLE 3 – ESPRIT COLLECTIF

- Respect des choix de l'encadrement sportif
- Respect pour le groupe
- Favoriser l'entraide et la solidarité (encourager et soutenir ses partenaires)
- Participer activement à la dynamique du groupe
- Faire preuve d'un comportement positif envers l'équipe

La réussite du groupe repose sur l'investissement de chacun.

ARTICLE 4 – IMAGE ET REPRÉSENTATION DU CLUB

- Respect des infrastructures sportives utilisées
- Respect des clubs accueillants lors des déplacements
- Avoir une attitude irréprochable lors des matches
- Respect de l'image du club sur les réseaux sociaux
- Respect de l'ensemble des officiels

Porter les couleurs du club implique une responsabilité. Le comportement de chacun reflète l'identité du club et participe à construire sa réputation auprès des partenaires, adversaires, arbitres, des instances et du public.

ARTICLE 5 – ENGAGEMENT DES DIRIGEANTS

- Assurer le bon fonctionnement administratif et organisationnel du club
- Agir avec honnêteté, transparence et intégrité dans l'intérêt exclusif du club
- Assurer une gestion responsable et rigoureuse des ressources matérielles et financières du club
- Garantir un cadre structuré permettant le bon déroulement des activités
- Veiller au respect des valeurs et du projet du club
- Accompagner les joueurs, entraîneurs et bénévoles dans leurs missions
- Favoriser un climat de respect, d'écoute et de dialogue
- Exercer leurs missions dans le respect de l'intérêt collectif et des valeurs associatives
- Représenter le club avec sérieux et exemplarité auprès des partenaires et institutions

L'engagement des dirigeants est essentiel au bon fonctionnement, à la stabilité et au développement du club

ARTICLE 6 – ENGAGEMENT DES ENTRAÎNEURS

- Préparer les séances avec sérieux et rigueur et adaptées au niveau de chacun des joueurs.
- Assurer la progression technique et tactique individuelle et collective.
- Garantir la sécurité des joueurs
- Communiquer clairement les objectifs sportifs
- Être exemplaires dans leur comportement
- Faire respecter les règles du club

Les entraîneurs incarnent les valeurs du club et jouent un rôle central dans la formation des joueurs

ARTICLE 7 – ENGAGEMENT DES PARENTS

- Respect des horaires d'entraînement et de match
- Respect des choix sportifs de l'encadrement
- Encouragements positifs pour les joueurs
- Respect des encadrants, arbitres, adversaires et officiels
- Faciliter la présence régulière de leur enfant
- Participation au transport pour les déplacements
- Participation à la vie du club lorsque cela est nécessaire

Les consignes techniques restent la responsabilité des entraîneurs.

ARTICLE 8 – PROTECTION DES MINEURS

- Encadrement : Tout adulte (dirigeant, éducateur, bénévole) doit avoir un casier judiciaire vierge (obligation légale pour les éducateurs).
- Relation avec les jeunes : Pas de contact individuel non encadré (ex. : messages privés sur les réseaux sociaux).

- Signalement : Tout comportement suspect (harcèlement, violence) doit être immédiatement signalé au référent éthique du club ou à la FF Handball.
- **Contacts utiles :**
 - FF Handball : ethique@ff-handball.org
 - Cellule de signalement des violences dans le sport : [0800 00 119](tel:080000119) (enfance en danger)
 - Numéro vert contre les violences sexistes et sexuelles : [3919](tel:3919)

ARTICLE 9 – PARTICIPATION À LA VIE DU CLUB

Chaque adhérent participe selon ses possibilités à :

- Organisation des matchs
- Tenue de table de marque
- Arbitrage
- Tournois et événements organisés par le club
- Déplacements
- Actions bénévoles nécessaires au fonctionnement associatif

Chaque contribution, même modeste, participe à faire vivre et grandir le 2RHB, c'est une aventure collective dans laquelle chacun a un rôle à jouer.

ARTICLE 10 – SANCTIONS

En cas de non-respect de cette charte, plusieurs mesures peuvent être prises :

- Rappel à l'ordre
- Avertissement
- Suspension temporaire
- Exclusion d'un entraînement ou d'un match
- Exclusion définitive en cas de faute grave

Le bureau directeur reste décisionnaire.

VALEURS DU CLUB

RESPECT
SOLIDARITÉ
PLAISIR
ENGAGEMENT
DISCIPLINE
PARTAGE
AMBITION
PROGRESSION